



Les principes de base pour la reprise des activités éducatives et d'accueil des services d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants¹, des mini-crèches² et du cycle 1 de l'enseignement fondamental (enfants de 0 à 6 ans) et la conception des mesures de protection

1. Introduction

Le 16 avril le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, a annoncé la reprise progressive des activités éducatives, dont également celles du cycle 1, des mini-crèches et des services d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants.

Le retour à la crèche ou au cycle 1 de l'enseignement fondamental ne doit pas être retardé plus longtemps vu l'importance de cette période pour le développement et les apprentissages fondamentaux. Elle est décisive pour la suite du parcours éducatif, pour le développement physique, langagier et cognitif des jeunes enfants.

Les progrès dans l'acquisition du langage, dans le développement émotionnel et l'intégration sociale se font à un rythme accéléré à cette période de leur vie, où sont posées les bases de tout apprentissage ultérieur et de leur avenir personnel et professionnel.

Les plus âgés du cycle 1 sont en phase de transiter vers une nouvelle étape importante de leur scolarité, l'entrée au cycle 2, avec le début des apprentissages plus formels et surtout le début de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il faut donner à ces enfants l'opportunité de clore une étape et de démarrer la prochaine avec sérénité et surtout avec la préparation que leur offre le cadre du cycle 1.2.

Le confinement prolongé des enfants comporte des risques importants, tant sur le plan de leur développement que sur le plan émotionnel et physique. Sans contact régulier avec les langues d'intégration et de scolarisation, des retards de développement du langage surgissent. Les apprentissages du début d'année risquent d'être oubliés, les enfants issus de la migration et qui ne parlent pas nos langues officielles risquent de décrocher.

Les enfants ont besoin de leurs camarades de jeu, ils ont besoin de ces contacts avec leurs pairs pour leur socialisation qui se fait à l'extérieur de la famille. La situation d'isolement est d'autant plus difficile pour des enfants uniques.

La situation que nous vivons n'est facile pour personne, mais elle peut être particulièrement traumatisante pour des jeunes enfants, surtout si elle ne peut pas leur être expliquée convenablement ou si une anxiété excessive leur est transmise en famille. L'école et les professionnels peuvent apporter une aide précieuse dans cette situation. Chez les jeunes enfants une période prolongée de

¹ Règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants

² Règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires des mini-crèches

confinement et donc de rupture avec l'école risque de déclencher une peur excessive face au retour à l'école.

La situation actuelle a effacé nos repères, les jours, les semaines se ressemblent et les jeunes enfants en particulier ont besoin d'un rythme régulier, de repères, de rituels qui leur confèrent un sentiment de sécurité.

Malgré les efforts formidables qui ont été faits au cours des dernières semaines pour garder le contact avec les enfants, pour leur proposer des activités pédagogiques à distance, les possibilités sont toutefois limitées et rien ne remplace le contact direct avec l'enseignant ou l'éducateur.

Enfin, le confinement signifie pour beaucoup d'enfants une réduction importante de leur activité physique, indispensable à leur bon développement et à leur équilibre.

Cette pandémie risque d'impacter notre vie quotidienne pour un certain temps encore et il est d'autant plus important que les petits puissent retourner au moins partiellement à l'école ou à la crèche et qu'ils y retrouvent un environnement chaleureux et stimulant.

Le bien-être et la santé de nos enfants sont primordiaux et pour limiter le risque d'infection au Coronavirus durant cette période de réouverture prudente des crèches et des écoles, un certain nombre de gestes barrière sont indispensables et doivent être scrupuleusement respectés par tous.

2. Hypothèse de base

Pour la préparation de ce document, la Direction de la Santé, le Conseil supérieur des maladies infectieuses, la *Kannerklinink* du CHL et le *Luxembourg Center for Systems Biomedicine* (LCSB), *University of Luxembourg* ont été consultés et leurs commentaires ont été pris en compte.³

Les études qui concernent la maladie Covid-19 auprès des enfants sont plutôt rassurantes. Les enfants tombent beaucoup moins souvent malades du Coronavirus que les adultes. D'après de récentes études, les enfants en-dessous de 10 ans représentent moins de 1% du total des cas au sein de la population testée, respectivement 2 % des enfants et des jeunes en-dessous de 18 ans. Entre 10 et 19 ans la fréquence de la maladie augmente, mais reste à un niveau faible.

Au Luxembourg en nombre absolu, le nombre de cas se répartit comme suit :

14 cas de 0-4 ans,
18 cas de 5 à 9 ans,
54 cas de 10 à 14 ans,
117 cas de 15 à 19 ans.

³ SARS-CoV-2 Infektionen bei Kindern; Rudi Balling und Isabel de la Fuente Garcia, Luxembourg Center for Systems Biomedicine (LCSB), University of Luxembourg Kannerklinik, Centre Hospitalier du Luxembourg (CHL)

Le détail de la répartition des cas d'infection par année d'âge de 0 à 12 ans montre une tendance à la croissance des cas (et du taux de positivité) parmi les enfants testés avec l'âge. Ces données sont cohérentes avec les données publiées issues d'autres pays.⁴

La maladie se déroule le plus souvent sans gravité auprès des enfants qui ne montrent pas ou peu de symptômes.

Il semble également que les enfants ne jouent pas un rôle significatif dans la transmission du virus.⁵

On suppose que moins il y a de symptômes, plus la charge virale est faible et plus le risque de propagation du virus par formation de gouttelettes (toux, éternuements) est faible (plausibilité biologique).⁶ Une étude récente⁷ très médiatisée porte sur l'analyse de la concentration de virus par quota de 10 ans ou dans les différents types d'écoles maternelle, école primaire ou enseignement secondaire. Cette étude arrive à la conclusion qu'il n'y avait pas de différence de charge virale entre les groupes d'âge, ce qui impliquerait que les enfants sont aussi contagieux que les adultes. Cette étude a cependant été critiquée par rapport aux données utilisées.⁸

Un exemple extrême d'un taux de transmission du SARS-CoV-2 éventuellement plus faible chez les enfants dans les écoles, est le cas d'un enfant infecté dans les Alpes françaises (Les Contamines) (Danis et al., 2020). Malgré des contacts intensifs avec un grand nombre de personnes, enfants et adultes dans 3 écoles différentes, il n'y a pas eu de transmission du SARS-CoV-2 parmi les 172 contacts identifiés.

L'observation suggère également que d'autres virus respiratoires (virus de la grippe A et Picorna) sont plus fréquemment transmis entre les élèves que le CoV-2 du SARS.

Dans la plupart des pays un encadrement a été assuré aux enfants des parents travaillant dans un des secteurs cruciaux durant toute la période du confinement. En France plus de 30 000 élèves ont continué à aller à l'école ou à profiter d'un encadrement dans une structure d'accueil. Aucun cas d'infection ni auprès des enfants, ni auprès des professeurs n'a été rapporté.⁹

Dans d'autres pays comme l'Islande par exemple les structures accueillant de jeunes enfants ont poursuivi leurs activités normalement et sans que des foyers d'infection dans des écoles n'aient été rapportés.

Le *National Institute for Public Health and the Environment* aux Pays-Bas rapporte que les enfants ont un risque plus faible d'être contaminés par le SARS-CoV-2 et que les patients de moins de 20 ans jouent un rôle moins important dans la transmission et la propagation du virus que des adultes. Les auteurs en concluent que la transmission s'effectue principalement entre personnes d'une même tranche d'âge.

4 Données pédiatriques / Les données utilisées en appui des recommandations relatives à l'environnement pédagogique et aux structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfant de 6 à 12 ans au Luxembourg

⁵ <https://paediatrica.swiss-paediatrics.org/covid-19-fragen-und-antworten-teil-9/>

⁶ <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-die-arbeitswelt.html#-225985002>

⁷ https://zoonosen.charite.de/fileadmin/user_upload/microsites/m_cc05/virologie-ccm/dateien_upload/Weitere_Dateien/analysis-of-SARS-CoV-2-viral-load-by-patient-age.pdf

⁸ <https://dontforgetthebubbles.com/the-missing-link-children-and-transmission-of-sars-cov-2/>

⁹ Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale France - <https://www.franceinter.fr/programmes/2020-05-08>

Selon les données et l'expérience à ce jour, il n'existe pas de groupes de personnes particulièrement vulnérables au COVID-19 chez les enfants, contrairement aux adultes.

Les facteurs de risque classiques liés à l'âge, tels que le diabète ou l'hypertension, ne semblent pas avoir une forte influence sur l'évolution de la COVID-19 chez les enfants - et seuls quelques enfants sont touchés par ces maladies. La situation est différente pour les affections préexistantes telles que les maladies tumorales, les maladies rénales ou les déficiences graves du système immunitaire. Cependant, ces derniers sont également rares par rapport à l'ensemble de la population. Les facteurs de risque qui pourraient potentiellement influencer la sensibilité des jeunes patients sont encore inconnus.

L'association française de pédiatrie ambulatoire affiche sur sa page internet son soutien au retour de enfants dans leurs collectivités :

« Nous soutenons le retour en collectivité des enfants dans le respect des mesures barrières dont l'application doit être adaptée aux différentes tranches d'âge de pédiatrie ambulatoire »¹⁰.

Dans sa section « Questions fréquentes » liées au Coronavirus la Société Suisse de Pédiatrie prend la position suivante :

COVID-19 et la réouverture des écoles

« Les écoles seront rouvertes le 11 mai 2020. La SSP soutient-elle cette décision ?

Oui, compte tenu du nombre de cas en Suisse (6 à 20 cas par année d'âge jusqu'à 14 ans, soit au total 0,6 % de tous les cas, état au 28.04.2020, www.corona-data.ch) et de l'état actuel des connaissances, c'est la bonne décision pour les écoles enfantines, primaires et secondaires. Les enfants sont rarement infectés et les enfants infectés sont rarement des personnes sources pour la propagation du virus. »¹¹

3. Les dispositions de sécurité et les gestes barrière

Pour la définition des mesures de protection et des gestes barrières à imposer dans les structures d'éducation et d'accueil et au cycle 1 de l'EF, le ministère s'est appuyé sur les recommandations formulées par le Conseil scientifique Covid-19 en France (document publié le 24 avril 2020)¹², l'avis de l'Association française de pédiatrie ambulatoire¹³ et sur une consultation avec la directrice de l'« Institut für Frühpädagogik » à Munich qui a collaboré en tant qu'expert à l'élaboration du document : « Handreichung für die Kindertagesbetreuung in Zeiten des Coronavirus »¹⁴, document publié le 24 avril 2020 par le « Bayerisches Staatsministerium für Familie, Arbeit und Soziales ».

Exemple a également été pris sur les mesures mises en place en Norvège et au Danemark.

¹⁰ <https://afpa.org/2020/04/25/retour-a-lecole-26-04-2020/>

¹¹ <https://paediatrica.swiss-paediatrics.org/fr/covid-19-questions-reponses-partie-9/>

¹² Note du Conseil scientifique COVID-19 Enfants, écoles et environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19

¹³ <https://afpa.org/2020/04/25/retour-a-lecole-26-04-2020/>

¹⁴ https://www.stmas.bayern.de/imperia/md/content/stmas/stmas_inet/stmas_a4_handreichung_kindertagesbetreuung_bf_kws.pdf

Le bien-être et la santé de nos enfants sont primordiaux et afin de limiter au maximum le risque de contagion au Coronavirus durant cette période de réouverture prudente des crèches et des écoles, un certain nombre de gestes barrières sont indispensables et doivent être scrupuleusement respectés par tous.

Si pour les adultes, les adolescents et les enfants plus âgés, la réglementation des espaces publics et du monde du travail - à savoir, celle de la distanciation sociale et des gestes barrières – est incontournable, il est nécessaire d’adapter ces réglementations aux spécificités des structures de la petite enfance.

Le dispositif pour les services de la petite enfance repose sur deux piliers principaux :

Il s’agit d’une part de **réduire au maximum le nombre de personnes** avec lesquelles les enfants entreront en contact. Nous avons donc décidé d’introduire pour le cycle 1 de l’enseignement fondamental un système d’alternance de présence une semaine sur deux. Ceci permettra de diviser par deux le nombre d’enfants présents dans le bâtiment et de former de petits groupes. Les heures de présence des enfants au cycle 1 seront limitées à 5 heures par jour.

Dans les services d’éducation et d’accueil SEA et les mini-crèches, le nombre par groupe d’enfants et par pièce de vie et de jeux sera de 5 enfants maximum tout en respectant un espace de 4 m² par enfant pour les pièces de vie.

Le deuxième pilier de ce dispositif sera de **créer un rempart de sécurité entre les groupes d’enfants dans les services ou à l’école et l’extérieur**, afin de les protéger et de permettre un assouplissement des gestes barrières et des contacts plus libres à l’intérieur du groupe.

Il va de soi que ces mesures prises dans le cadre d’une réouverture doivent être soutenues par tous les acteurs concernés et demandent un comportement personnel cohérent de tous les intervenants.

4. Dispositif de sécurité

a. Un engagement collectif - le rôle des parents et du personnel éducatif

Afin de se protéger mutuellement, enseignants, éducateurs, parents et enfants s’engagent à respecter la protection de l’établissement vers l’extérieur.

Les parents s’engagent à prendre le relais des gestes barrières à la maison, comme le lavage régulier des mains.

Ils sont invités à surveiller l’apparition de symptômes chez leur enfant, notamment en prenant sa température, tous les matins, avant le départ à l’école/SEA. En cas de symptômes évocateurs, l’enfant devra rester à la maison et les parents sont invités à prendre l’avis du médecin traitant.

Le personnel apprendra également aux enfants à correctement se laver les mains et ils instaurent ensemble un rituel dans le cadre du déroulement de leurs journées.

A cette fin, des infographies adaptées à l'âge des enfants sont affichées à l'entrée ainsi que dans les salles de classe et de groupes.

b. Le cloisonnement de la structure vers l'extérieur

Afin de ne pas multiplier les cas contacts, les parents ne devront, dans la mesure du possible, pas pénétrer dans le bâtiment. Des espaces pour l'arrivée et le départ des enfants seront prévus à l'extérieur (kiss and go). Afin d'éviter tout attroupement devant les établissements, les arrivées et les départs des enfants seront décalés dans la mesure du possible (cycles de 10 minutes). Les enseignants et éducateurs accueilleront les enfants dans un espace spécialement prévu à cet effet. Dans la mesure du possible, plusieurs entrées/sorties seront utilisées pour faciliter cet exercice.

Par ailleurs, aucun adulte autre que les personnels ne peut accéder aux structures. Ceci vaut également pour les livreurs, etc. L'accès y est strictement réservé aux enfants, au personnel enseignants et éducateurs et au personnel technique au besoin. Il est recommandé de tenir un journal des visites afin de faciliter un tracing.

Il est déconseillé (sauf pour des raisons « émotionnelles ») de ramener des jouets à l'école, ceci pour des raisons d'hygiène. Il est par ailleurs demandé aux parents de ne pas faire côtoyer des enfants n'appartenant pas au groupe fixe de la structure en dehors de l'horaire scolaire (c'est-à-dire en privé).

c. L'environnement pédagogique (crèche et cycle 1)

Il est formé des groupes de taille réduite. Les situations locales spécifiques seront prises en compte. Au cycle 1 les groupes seront partagés en deux et les heures de présence seront limitées à 5 heures par jour. Dans les services d'éducation et d'accueil (SEA) et les mini-crèches le nombre par groupe d'enfants et par pièce de vie et de jeux sera de 5 enfants maximum tout en respectant un espace de 4 m² par enfant pour les pièces de vie. La durée de l'accueil est à limiter au strict minimum.

Un groupe fixe d'enfants et de l'enseignant/éducateur occupe toujours une même pièce ou un même espace de vie et il faut éviter à tout prix le brassage des groupes. Dans la mesure du possible, les mêmes adultes encadrent toujours les mêmes enfants.

L'organisation des flux doit garantir que ce soit toujours qu'un seul groupe qui se trouve dans les parties communes. Il faut éviter tout rassemblement.

d. Les espaces extérieurs comme environnement pédagogique

Il est recommandé de passer un maximum de temps à l'extérieur en ne mélangeant pas les groupes. Au cas où plusieurs groupes se partagent un espace de jeux, ce dernier est clairement subdivisé en plusieurs espaces (par des bandes de sécurité par exemple) attribué à chaque fois à un seul groupe et il faut veiller à échelonner les périodes de récréation. Des sorties en forêts sont également à privilégier ; l'enseignant/l'éducateur emporte des lingettes, une trousse de secours et du gel hydroalcoolique.

e. Le port du masque et la distanciation sociale

Le port d'un masque pour les enfants en-dessous de 6 ans est déconseillé par de nombreux spécialistes et ne constitue pas une mesure de sécurité adaptée à cette tranche d'âge. Le port du masque est strictement interdit avant l'âge de deux ans (risque de suffocation)¹⁵.

Tous les experts s'accordent à dire que le port de masque est mal toléré et donc pas respecté cet âge. Le port de masque pourrait même augmenter le risque d'infection car l'enfant touche régulièrement le masque et son visage de ses mains et pourrait donc amener du virus près de sa bouche ou de son nez. La Suisse et certains *Bundesländer* allemands déconseillent, la France proscrit le masque à l'école avant l'âge de six ans. Des consignes spéciales peuvent s'appliquer à des enfants hautement vulnérables (masques spéciaux) en fonction d'une instruction spécifique de leur médecin.

Peu importe l'âge, un masque ne doit jamais être mis à une personne qui n'est pas capable de l'enlever soi-même, sauf si cette personne est sous surveillance directe permanente.

Les adultes veilleront à respecter les règles de la distanciation sociale telles qu'elles sont désormais imposées dans tous les espaces de vie publics. Il en découle que ceci doit également rester la règle de conduite à l'école et au SEA. Ceci n'est évidemment pas réalisable à tout moment. Il existe des situations dans lesquelles l'adulte doit avoir un contact physique avec l'enfant, consoler un enfant, l'aider dans l'accomplissement de gestes quotidiens, etc. L'adulte veillera à se laver les mains, éventuellement le visage et celui de l'enfant après un tel contact physique.

Les très jeunes enfants doivent pouvoir voir le visage et découvrir l'expression de l'adulte. Un visage couvert par un masque déstabilise les enfants qui ont besoin de se sentir en sécurité, surtout après cette longue période de confinement ou s'ils se trouvent dans leur phase d'adaptation. Les gestes barrières qui sont imposés et qui consistent surtout à scrupuleusement se laver les mains, de protéger la structure vers l'extérieur et ne pas mélanger les groupes sont mieux adaptés à la petite enfance.

Le tableau¹⁶ suivant donne des exemples pour des situations dans lesquelles le port du masque par l'adulte est recommandé :

¹⁵ Direction de la Santé

¹⁶ https://www.stmas.bayern.de/imperia/md/content/stmas/stmas_inet/stmas_a4_handreichung_kindertagesbetreuung_bf_kws.pdf

Situation	Couverture de la bouche et du nez
Personnel en contact avec les parents (arrivées et départs des enfants)	Oui (personnel et parents, au cas où la distance de 2m ne peut pas être respectée)
Personnel en contact entre eux	Oui, au cas où la distance de 2m ne peut pas être respectée
Personnel en contact avec des personnes externes	Oui (personnel et personnes externes)
Enfants en contact les uns avec les autres	Non
Enfants en contact avec le personnel éducatif	Non
Personnel en contact avec les enfants	Seulement si la situation est prévisible et planifiable (une analyse des situations critiques au niveau pédagogique est à prévoir)
Activités de soins de la part du personnel (p.ex. changement de couches, premier secours, application de crème solaire, etc)	Oui

Lorsque les enfants sont assis à leurs tables, il faut veiller à ce qu'il y ait une distance de deux mètres entre eux. Ils disposent d'une place fixe (chaise et table) qui leur est attribuée, elle doit être clairement marquée et ne peut être interchangeable. Les chaises, tables, objets et surfaces les plus touchés sont nettoyés tous les jours.

Les réunions et concertations entre le personnel continuent à se faire par téléconférence dans la mesure du possible. Dans les circonstances où il faut avoir un échange de vive voix, le port du masque est fortement recommandé.

Les parents sont obligés à garder une distance interpersonnelle de deux mètres avec les enseignants, éducateurs et les autres parents.

f. Le matériel et les jouets

Il faut prévoir la désinfection régulière (à l'arrivée d'un nouveau groupe dans le cadre du système en alternance au cycle 1) du matériel et des jouets et ne garder dans la mesure du possible que les jouets lavables et enlever les autres. Les jeux, jouets, puzzles, livres ne quittent pas la salle.

Chaque enfant doit disposer de son propre kit de matériel (crayons, feutres, colle, ciseaux, ...) qui ne doit dans la mesure du possible ne pas être partagé et rien de personnel ne peut être ramené à l'école/la crèche.

g. La restauration

L'organisation, la préparation et la distribution des repas doivent se faire dans le respect des gestes barrière et dans le respect des normes de la sécurité alimentaire. Les repas doivent avoir lieu dans la salle de classe (selon l'organisation en alternance des groupes A et B au cycle 1), respectivement la salle de séjour du groupe dans les services d'éducation et d'accueil et il convient de limiter au maximum la taille du groupe.

Il convient en outre d'afficher clairement les gestes barrières, le port du masque et de gants est obligatoire pour le personnel en charge de la préparation et de la distribution des repas (la distribution des repas est effectuée par le personnel d'encadrement) et un nettoyage régulier des surfaces (tables, chaises, etc.) doit être imposé.

Les autres règles actuellement applicables restent inchangées et les mesures d'hygiène sont à respecter strictement.

h. Le nettoyage et la désinfection des locaux

- L'aération régulière des locaux est une mesure très importante : il faut impérativement ouvrir les fenêtres minimum 2 à 3 fois par jour pour aérer les pièces et ce pendant au moins 15 minutes ;
- Un nettoyage minutieux et une désinfection doivent être effectués une fois par jour, en fin de journée en dehors de la présence des enfants, du sol et des surfaces (tables, mobilier...), et en accordant une attention particulière aux surfaces et objets susceptibles d'être touchés avec les mains : poignées de portes et fenêtres, interrupteurs, robinets, chasses d'eau, couvercle et siège des WC, rampes d'escalier, équipements sportifs, jouets, supports pédagogiques, etc... (mais aussi téléphones, tablettes, claviers,...) ;
- le nettoyage des toilettes selon les fréquences habituelles en y portant un soin particulier ;
- Les poubelles doivent quotidiennement être vidées et il faut s'assurer que les déchets soient éliminés en toute sécurité ;
- En ce qui concerne les textiles (essuies, draps, jouets en tissu, ...) : lavage idéalement à 90° et au minimum à 60° avec du produit à lessive.

i. Les siestes

- Il faut veiller à couvrir complètement le lit avant que l'enfant ne se couche et à ce que les lits et les matelas soient séparés d'au moins un mètre.
- Lors du déshabillage du lit, il est important d'encadrer la récupération du linge : ne pas secouer le linge, ne pas plaquer le linge contre soi, déposer directement le linge dans un sac (en tissu par exemple) sans le déposer au sol avant.
- Laver le linge en machine idéalement à 90° pendant 30 min (et au minimum à 60°C).

j. Le testing

Vu l'observation d'une plus grande fréquence des cas de contamination d'adultes vers les enfants, il a été décidé de porter une attention particulière aux adultes dans la stratégie de testing. Dès lors, le personnel des structures de la petite enfance, les SEA, mini-crèches, personnel enseignant et éducateur du cycle 1, ainsi que le personnel des centres de compétence pour enfants à besoins spécifiques, c'est-à-dire des structures où les gestes barrières sont assouplis et adaptés à l'âge des enfants pris en charge, pourra se soumettre au test COVID 19 à des intervalles réguliers (toutes les deux à trois semaines) et ce sur base volontaire.

5. Recommandations de prise en charge des enfants au cycle 1 de l'enseignement fondamental et dans les SEA pour jeunes enfants

La réouverture de tous les services accueillant des enfants de 0 et 6 ans signifie une réorganisation du travail des professionnels et l'adaptation de leurs concepts pédagogiques à la situation actuelle.

Les enfants ne retrouveront pas exactement le même cadre que celui qu'ils ont connu dans leur groupe ou dans leur classe à la crèche ou au cycle 1 avant le 13 mars.

Mais ce nouvel environnement devra leur procurer le même sentiment de sécurité et de chaleur humaine, leur permettre de jouer, d'explorer, de faire les expériences si fondamentales à leur développement et de communiquer.

C'est pour cette raison que des recommandations pédagogiques spécifiques ainsi que des ressources pédagogiques, affiches, clips et fiches d'activité ont été conçus pour aider les professionnels et les enfants à mieux se retrouver dans leur nouvel environnement. Ainsi chaque enseignant, chaque éducateur disposera de matériel et de ressources pour pouvoir mettre en place les mesures barrières et familiariser les enfants avec les nouvelles habitudes qu'il faudra prendre. Cela se fera de manière ludique et décontractée et en évitant de faire peur aux enfants, mais en concevant avec eux une nouvelle normalité adaptée à leur âge.

Il s'agira également de répondre de manière sensible aux réactions des enfants après cette longue période de confinement, d'incertitude et peut-être d'anxiété pour certains. Il faudra être vigilant aux problèmes sociaux, mais également physiques et émotionnels qui pourraient malheureusement être la conséquence du confinement pour certains enfants.

6. Conclusions

Le présent document vise à décrire de manière objective les options qui pèsent dans la décision de réouverture des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance ainsi que du cycle 1 de l'enseignement fondamental.

Les propositions ci-devant pour assurer la sécurité des enfants, les faits objectifs qui concernent la situation des enfants au regard de la maladie liée au coronavirus et les conséquences d'une fermeture prolongée sur un plan éducatif et social étayent la décision prise par le gouvernement en date du 15 avril¹⁷ de reprendre les activités dans ce secteur.

¹⁷ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/04-avril/20-strategie-sortie.html